RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCLU DANS LE CADRE D' INTERFEL

L'organisation interprofessionnelle INTERFEL a demandé une extension de son accord « COTISATION AD VALOREM » portant sur la réalisation et le financement d'actions collectives dans la filière des fruits et légumes frais telles que :

- la connaissance de la production et du marché ;
- l'instauration de règles de production et de commercialisation ;
- l'élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union européenne ;
- le développement de la commercialisation des produits ;
- la protection de l'environnement ;
- la promotion et la mise en valeur de la production ;
- la protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;
- la recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ;
- la réalisation d'études visant à améliorer la qualité des produits ;
- la recherche en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage de produits phytosanitaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ;
- la définition de qualités minimales et de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ;
- le contrôle de la qualité des produits ;
- la préservation de la santé végétale et la sécurité sanitaire des aliments.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau Fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : INTERFEL, interprofession des fruits et légumes frais			
Période	2017	2018	2019
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **24 800 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **24 800 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **24 800 000 euros**
a) connaissance de la production et des marchés	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 746 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 517 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 531 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement des actions « Produits et Marchés »** ayant pour objectif de favoriser la connaissance des marchés et de la production comprenant : • un travail d'animation du dialogue interprofessionnel et de suivi en vue de l'amélioration de la connaissance de certains segments de marchés (produits biologiques et sous SIQO, restauration hors domicile et actions en points de vente…) ; • un travail de suivi de marché et d'animation de réunions permettant la diffusion d'informations relatives à la préparation, au suivi et au bilan des campagnes par produit ; • la mise à disposition de l'ensemble des	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	professionnels de la filière des informations de suivi de marché. Ce suivi des campagnes par produits permet d'anticiper les crises traversées par certains produits et de mettre en œuvre des actions de communication afin de mettre en avant les produits concernés. **Financement des actions d'études économiques** ayant pour objectif de favoriser la connaissance des marchés et de la production comprenant : • la collecte et l'analyse d'informations économiques rétrospectives, • la réalisation d'études qualitatives et quantitatives sur la consommation, • la réalisation d'études sur la connaissance des entreprises de la filière.		
d) commercialisation;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 055 400 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **950 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **950 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement des actions de recherche sur les itinéraires techniques en commercialisation** (aux stades post récolte) visant à améliorer la conservation et la qualité des produits lors de leur mise en commercialisation. Les travaux porteront	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	notamment sur : • le développement de nouvelles technologies de stockage pour réduire les maladies physiologiques ou lutter contre les bio-agresseurs ; • la prolongation de la durée de vie des fruits et légumes grâce à une bonne gestion des flux commerciaux, via des équipements, des modes de conditionnement et des emballages répondant aux contraintes logistiques de chaque circuit ; • la réduction des pertes qualitatives et quantitatives, notamment pour lever les freins sanitaires ou qualitatifs dans le développement du commerce international.		
e) protection de l'environnement;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 479 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 300 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 300 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement des actions de recherche sur l'agro-écologie et les systèmes de culture** autour des problématiques de fertilisation, de biodiversité et d'analyse du cycle de vie, dont l'objectif est de favoriser des systèmes de cultures permettant de préserver l'environnement. Les actions qui seront réalisées sont : • mise au point de références et outils de	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	gestion agro-écologique des systèmes de cultures, permettant d'obtenir une meilleure efficience et une économie d'intrants (fertilisants et eau) ; • développement de systèmes performants pour diminuer l'utilisation des intrants phytosanitaires ; • réalisation d'analyses de cycle de vie pour les fruits et légumes ou l'étude des services écosystémiques permettant de mesurer les impacts globaux de la production à la commercialisation des fruits et légumes.		
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **12 339 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **12 517 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **12 566 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et à la mise en valeur des produits** comprenant : - **réalisation d'actions de publi-promotion dont** : • une campagne de communication, réalisée dans le cadre d'un programme d'action communautaire, destiné à la sensibilisation notamment des enfants comprenant des animations et démonstrations culinaires en points de vente, l'édition de kit, et des relations presse.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent. Les moyens seront renforcés sur les actions des diététiciens, dans le cadre de la nouvelle cartographie des régions. Les moyens seront également renforcés en cas d'attribution de nouveaux programmes	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	• un événement annuel national d'une semaine destiné à la promotion des fruits et légumes frais relayé par l'ensemble des professionnels de la filière et par les collectivités territoriales ; • des actions de sensibilisation, prioritairement auprès des enfants, menées par le réseau des diététiciens d'Interfel ; - **réalisation d'actions d'information dont** : • une campagne d'information grand public sur les bonnes habitudes de consommation et les produits ; • le développement et la gestion des systèmes d'information : intranet, extranet, médiathèque et réseaux sociaux ; • sensibilisation et réalisation d'outils d'information destinés aux collectivités territoriales. - **réalisation d'actions de formation collective et de diffusion de l'information dont :** • Participation à des manifestations et organisation de rencontres techniques ; • Développement d'outils et de supports de diffusion de l'information ; • Assistance technique et documentaire ; • Développement des techniques de Big Data. - **réalisation d'actions de promotion sur les marchés européens et pays tiers :** Ces actions sont intégrées dans des programmes	européens de promotion déposés en 2017/2018. **Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et à la mise en valeur des produits** comprenant : **- réalisation d'actions de communication sociétale et informative :** • coordination et émergence de locuteurs crédibles et reconnus dans leurs champs de compétences pour assurer une communication informative sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises et organisations), • mise en place d'une stratégie de contenus à forte valeur pédagogique et	

	communautaires ou nationaux faisant l'objet de cofinancement. • programmes de promotion générique en points de vente • participation à des salons professionnels.	informative. • assurer la visibilité sur des canaux et des formats distinctifs de la publicité.	
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **3 552 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **3 800 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **3 700 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement d'actions de recherche appliquée visant la qualité et la valorisation des produits portant notamment sur :** • le matériel végétal, par des opérations de recherches sur les innovations variétales et sur leurs performances**.** • la qualité des produits et mesure dans le but d'améliorer la qualité de l'offre faite aux consommateurs par l'apport de références techniques et scientifiques pour caractériser les critères de qualité et les attentes des consommateurs (qualité gustative et nutritionnelle), • la coordination méthodologique qui permet de centraliser, de coordonner et de partager au niveau national l'ensemble des actions de recherche et d'expérimentation menées dans la	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	filière des fruits et légumes au niveau régional.		
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **616 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **655 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **668 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement d'actions visant à améliorer la qualité des produits** : - par la réalisation d'études visant à identifier les freins à la consommation des fruits et légumes ainsi que les attentes des consommateurs sur la qualité des produits et leurs modalités de préparation et de consommation ; - par la réalisation d'études pilotes visant à améliorer l'accessibilité des produits et ceci notamment auprès des jeunes et des enfants, largement sous-consommateurs de fruits et légumes. **Financement des actions Stratégie de l'Innovation de la Recherche de l'Expérimentation et de la Formation** qui a pour mission d'établir la stratégie globale de la filière en matière de recherche, d'expérimentation, et de formation en lien avec le CTIFL et d'assurer une cohérence entre les informations et travaux émanant des opérateurs collectifs concernés.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 088 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 350 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **1 350 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement d'actions de recherche sur les méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires** (en serre notamment) : Ces actions ont pour but de favoriser les économies dans l'usage des produits phytosanitaires en menant des actions de recherche dédiées aux spécificités de la filière maraîchage sous abris. Ces actions se concentreront sur l'analyse et l'évaluation des techniques culturales sous serre, de l'énergie et des équipements des serres.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **345 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **478 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **489 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement des actions d'élaboration et de contrôle des accords interprofessionnels** visant à : • la définition d'accords interprofessionnels portant sur des règles de qualité, de présentation, de marquage ou de	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent. Les moyens seront renforcés sur le contrôle des accords interprofessionnels.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent. Les moyens seront renforcés sur le contrôle des accords interprofessionnels.

	commercialisation des produits plus strictes que la réglementation (calibrage/ marquage/dates de commercialisation, taux de brix minimum,..) ; • le contrôle de l'application de ces accords ; • un travail de présentation pédagogique des accords interprofessionnels.		
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **2 580 000 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **2 232 500 euros**	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **2 245 000 euros**
Objet et description de la ou les action(s) :	**Financement d'actions visant à améliorer la connaissance et réaliser des recherches sur la sécurité sanitaire des aliments** : - Réalisation d'un travail de veille scientifique ; - Réalisation d'une lettre d'information scientifique relayant des informations et études auprès des médecins et professionnels de santé; - Animation d'un comité scientifique destiné à identifier les risques potentiels de la filière ; - Animation d'un comité consommateurs destiné à prendre en compte les attentes sociétales ; - Réalisation d'études scientifiques sur la sécurité sanitaire.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.	Poursuite des actions menées sur l'exercice précédent.

	Financement d'actions de recherche sur la santé des plantes et les méthodes de bio-contrôle : Cette action a pour objet d'améliorer la connaissance de la biologie des bio-agresseurs et de leurs facteurs de développement et d'élaborer en conséquence de nouvelles stratégies de protection : - Analyses et études de laboratoire pour la détection et l'identification des bio-agresseurs ; - La connaissance de la biologie des bio-agresseurs et l'étude des causes et facteurs de leur développement ; - L'expérimentation des techniques de protection qu'elles soient d'ordre chimique, biologique, physique ou autres.		
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	La contribution interprofessionnelle est appelée auprès de chaque opérateur de la filière des fruits et légumes frais à compter de la première mise en marché sur le territoire français. Toute transaction entre opérateurs économiques, personnes physiques ou morales, juridiquement distinctes portant sur des fruits et légumes frais est assujettie suivant une différenciation de taux de cotisation telle que détaillée ci-après. La cotisation est assise sur le montant hors taxes des ventes de fruits et légumes (hors bananes et pommes de terre) quelle que soit leur destination géographique. Les opérateurs économiques assurant le commerce de détail ou la distribution de produits dans le cadre de la restauration collective acquittent la cotisation sur le montant hors taxes de leurs achats de fruits et légumes. Les taux de cotisation applicables sont : Pour les transactions réalisées sur des produits d'origine France : - 0,73 ‰ sur le montant hors taxes des ventes effectuées depuis la première mise en marché jusqu'à la dernière vente au stade de gros incluses, - 2,10 ‰ sur le montant hors taxes des achats effectués par les opérateurs du commerce de détail		

	et de la distribution des produits dans le cadre de la restauration collective. Pour les transactions réalisées sur des produits d'origine intra-communautaire et Pays Tiers, - 0,50 ‰ sur le montant hors taxes des ventes effectuées depuis la première mise en marché jusqu'à la dernière vente au stade de gros incluses, - 1,80 ‰ sur le montant hors taxes des achats effectués les opérateurs du commerce de détail et de la distribution des produits dans le cadre de la restauration collective. Le montant de la cotisation interprofessionnelle collectée sur les produits importés ou introduits en France est exclusivement affecté au financement d'actions génériques, notamment de promotion, de communication, d'études, de recherches, d'expérimentations, d'informations et de formations ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Chaque redevable réalisant des transactions de fruits et légumes soumis à la cotisation interprofessionnelle contacte INTERFEL afin de se voir attribuer un numéro de cotisant et adresser un bordereau de cotisation. Le redevable déclare le montant de ses ventes (ou achats) hors taxes, calcule et acquitte la cotisation. A défaut pour le redevable de remplir ces obligations, INTERFEL lui facture une cotisation prévisionnelle, basée sur une évaluation du chiffre d'affaires concerné. Le redevable dont le chiffre d'affaires concerné est inférieur ou égal à 30 000 € HT (trente mille euros hors taxes) s'acquitte d'une cotisation forfaitaire de 20 € HT (vingt euros hors taxes).
A Paris, le 29 Novembre 2016 *Signature du président de l'organisation interprofessionnelle :* *Bruno Dupont, Président d'Interfel*	